



## COMITE DEPARTEMENTAL DES YVELINES DE TIR A L'ARC



### Championnat départemental des Yvelines de Tir en **SALLE JEUNES ET ADULTES**

Sélectif pour le Championnat de France

**Samedi 27 et Dimanche 28 janvier 2018**

Gymnase Gagarine, rue Pierre COURTADE  
78190 TRAPPES

GPS : N 48° 46' 33" et E 1° 58' 46"

Les archers désirant participer au Championnat Départemental doivent se préinscrire sur le site du CDY avant le **19 janvier 2018 minuit**.

[www.archers78.fr/page-salle-95.html](http://www.archers78.fr/page-salle-95.html)

**Horaires :** 8h30 ouverture du greffe.

**Déroulement :** 9h00 contrôle du matériel puis échauffement sur sa cible à la distance, 9h45 début du tir qualificatif en rythme AB/CD.

**Phases finales :** 1volée d'essai pour chaque catégorie entrante.

Chaque départ est constitué d'un tir de qualification à 18 m (2 x 10 volées)

**Samedi :** Benjamins, Dames et Hommes, **blasons de 60 cm**, Minimes, Dames et Hommes, **blasons trispot de 60 cm**, Vétérans, Super-Vétérans Dames et Hommes arc classique, Seniors dames, Vétérans dames, Super-Vétérans Dames et Hommes arc à poulies, **blasons trispots de 40 cm**.  
Dames et Hommes arc Bare-Bow, **blason de 40 cm**.

**Dimanche :** Poussins, Dames et Hommes, **blasons de 80 cm**, Cadets, Juniors, Séniors, Dames et Hommes arc classique, Cadets, Juniors, Dames et Hommes, Seniors, Vétérans Hommes arc à poulies, **blasons trispots de 40 cm**.  
Cadets, Dames et Hommes arc Bare-Bow, **blason de 40 cm**.

les phases finales se tirent selon la règle des « sets » pour les arcs classiques et en 5 volées au score cumulé au point pour les arcs à poulies, sur **blasons trispots de 60 cm** pour benjamins et minimes et **blasons trispots de 40 cm** pour toutes les autres catégories.

### **La tenue blanche ou de club est OBLIGATOIRE**

Le prix est de **5,00 €** pour les catégories Adultes et de **3,00 €** pour les catégories Jeunes.

**ATTENTION :** pour respecter nos engagements avec le Conseil Général en matière de développement durable, les inscriptions se feront uniquement en s'inscrivant sur le site : [www.archers78.fr](http://www.archers78.fr) dans la rubrique « Classements ».

La liste définitive des qualifiés sera arrêtée le **22 janvier 2018**. Le règlement des inscriptions se fera le jour du championnat au greffe, par chèque à l'ordre du CDY.

Une restauration (buvette / sandwiches) sera assurée sur place tout au long de la compétition. La Compagnie d'Arc de Trappes met à votre disposition, **en vente ou en location (2€)** des gobelets réutilisables (plus de gobelets jetables ni de canettes)... Pour ceux qui ont déjà leur gobelet, pensez à le rapporter !